

## Les personnes en situation de Handicap exclues du bureau de poste SIMPLON



Le 26 octobre 2009, la Direction de la Poste a autorisé l'installation d'un bureau Poste dans le métro Simplon pour expérimentation. Les personnes en situation en handicap ne peuvent en aucun cas accepter cette situation, car elles sont exclues de fait de ce service public postal essentiel pour leur vie quotidienne.

En effet ce bureau de poste installé dans le réseau souterrain, met au ban de la société les 340 000 personnes handicapées vivant à Paris, qui ne peuvent accéder à ce service public. Et il est possible que certaines stations de métro ne soit jamais accessibles, si un service de substitution est mis en place (bus,...)

**Décret no 2006-555 du 17 mai 2006 relatif à l'accessibilité des établissements recevant du public**  
**Article R 111 -19-1 : Les établissements recevant du public définis à l'article R. 123-2 et les installations ouvertes au public doivent être accessibles aux personnes handicapées, quel**

La politique de la direction de la poste envers les usagers handicapés est très généraliste avec l'affirmation de grands principes qui cachent une réalité inadmissible. Actuellement, seuls trois bureaux de poste dans Paris sont accessibles à tous les types de handicap, alors qu'un diagnostic de mise en accessibilité doit être mis en place le 1<sup>er</sup> janvier 2010 sur les 94 bureaux de poste parisiens. On connaît le résultat.

Imaginez demain si l'expérimentation de Simplon est généralisée.

**Personnes en situation de handicap – personnes valides : même combat pour un service public accessible à tous.**

RDV au métro Simplon ligne 4 - Samedi 28 novembre 2009 à 11h 30